

## **UNIQUE PUBLICATION**

### **Assemblée générale – Invitations et décisions**

#### **StoneEdge SICAV (la « SICAV »)**

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés

Siège social : c/o FJF Favre Juridique et Fiscal SA, route de Berne 52 1010 Lausanne

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués à :

#### **L'assemblée générale ordinaire**

**Le 22 avril 2024 à 10:00**

**À l'Hôtel Angleterre & Résidence, place du Port 11, 1006 Lausanne**

#### **Ordre du jour :**

##### **1. Désignation du Secrétaire de séance**

##### **2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2023.**

Le Conseil d'administration propose d'approuver les procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2023.

##### **3. Rapport annuel et comptes annuels pour l'exercice du 01.01.2023 au 31.12.2023 et rapport de la société d'audit.**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2023.

##### **4. Affectation du résultat**

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Compartiment entrepreneurs : aucune attribution de dividende ;
- Compartiment StoneEdge I : dividende de 2.50 francs suisses par actions.

##### **5. Décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos au 31.12.2023.**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous ses membres.

##### **6. Elections**

###### **6.1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Messieurs Pascal Favre, Jean-Yves Rebord et Jean-Luc Rochat pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025.

## 6.2 Société d'audit

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'un an se terminant avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 PricewaterhouseCoopers SA à Genève, en tant que société d'audit.

## 7. Divers

\*\*\*

## Documentation, droit à participer et voter, représentation

### Cette publication fait office de convocation aux Actionnaires.

Le rapport annuel de l'année 2023 et le rapport de la société d'audit sont mis à disposition des Actionnaires pour consultation, à partir du 28 mars 2024, sur demande, en adressant un courriel à [info@globalfunds.ch](mailto:info@globalfunds.ch) ou par téléphone au +41 22 731 03 00. Lesdits rapports paraîtront également sur le site internet de la société Global Funds SA ([www.globalfunds.ch](http://www.globalfunds.ch)) ainsi que sur [www.swissfundata.ch](http://www.swissfundata.ch).

Selon l'article 22.2 des statuts de la Société, le Conseil d'administration fixe au jeudi 11 avril 2024 la date de référence pour l'inscription des détenteurs d'actions nominatives dans les registres d'actionnaires investisseurs et entrepreneurs. A ce sujet, le Conseil d'administration rappelle que :

- (I) seuls les actionnaires inscrits aux registres des actionnaires à la date de référence peuvent participer à l'assemblée générale et y exercer leur droit de vote et
- (II) que le registre des actionnaires investisseurs est de la responsabilité du Conseil d'administration mais que la tenue administrative du registre est déléguée à Global Funds SA.

Selon l'article 22.3 des statuts de la Société, les actionnaires ayant droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

**Les actionnaires doivent annoncer leur participation jusqu'au jeudi 11 avril 2024 auprès de Global Funds SA, par courriel ([info@globalfunds.ch](mailto:info@globalfunds.ch)) ou par courrier à l'adresse suivante : Global Funds SA, rue Claudine-Levet 3, 1201 Genève, moyennant les documents suivants :**

- **une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire),**
- **s'ils souhaitent se faire représenter : une procuration de représentation dûment complétée et signée ainsi que d'une pièce d'identité valable.**

**Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.**

Dans le même délai, les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code des obligations sont priés de communiquer au président du Conseil d'administration le nombre d'actions qu'ils représentent.

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'administration et les rapports de la société d'audit sont tenus à disposition des actionnaires auprès du siège de la SICAV. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

Lausanne, le 28 mars 2024

**StoneEdge SICAV**  
**Le Conseil d'administration**